

L'épreuve de SSP au baccalauréat

« **Nature de l'épreuve : épreuve écrite**

La durée de l'épreuve est d'une heure, coefficient 2.

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- en construisant une argumentation ;
- en exploitant le ou les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Structure de l'épreuve

Les candidats ayant suivi l'enseignement de spécialité de sciences sociales et politiques disposent d'**une heure supplémentaire** pour traiter, au choix, l'un des deux sujets qui leur sont proposés.

Chaque sujet comporte une question générale, prenant appui sur un ou deux documents, dont l'énoncé invite le candidat à conduire une argumentation, à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.

Dans le cas où le sujet ne comporte qu'un seul document, il s'agit obligatoirement d'un texte ; dans le cas où il comporte deux documents, ils sont de nature différente. »

On est donc entre l'EC1 et l'EC3.

Méthode des §AEI OBLIGATOIRE

Le développement comporte 2 ou 3 §AEI. Introduction et conclusion ne sont pas attendues mais il est préférable d'en rédiger une, même formelle. A minima, en introduction on définit brièvement le / les mots clés du sujet ; en conclusion, on rappelle les étapes du développement c'est-à-dire les Affirmations des §AEI.

Conseil à tester lors des bacs blancs :



À 8 heures on choisit le sujet de l'épreuve obligatoire (EC ou dissertation).

Puis on choisit le sujet de SSP.

Si on a choisi l'EC, on pourra davantage déborder de l'heure (9h20).

À 9h10 maximum on termine la SSP et on démarre la dissertation ou l'EC (on peut commencer par l'EC3 ou l'EC2).

Tous les sujets de bac en ligne : http://www.ses.ac-versailles.fr/bac/form_recherche.php